

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° AME 8**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT**■ SERVICE PROGRAMMATION****9231**

2 - Mission Aménagement

23 - Infrastructures

Les infrastructures constituent des aménagements structurants essentiels pour le développement de la Meurthe-et-Moselle. Leur création ou leur modernisation, qu'il s'agisse des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières, sont vitales pour assurer les échanges et les déplacements. Le déploiement des infrastructures haut-débit est également un élément fondamental du développement notamment en milieu rural.

Le réseau routier départemental fait partie intégrante de la vie de ses habitants, dont il facilite les déplacements pour l'ensemble de leurs activités quotidiennes, en veillant tout particulièrement à leur sécurité.

Son amélioration et son maintien en bon état, font partie des objectifs prioritaires de la politique routière départementale et s'inscrivent dans le cadre plus large de l'action en faveur d'un développement durable du département.

Le schéma départemental des transports et déplacements, adopté à la session du 20 juin 2011, fixe :

- une nouvelle hiérarchisation du réseau routier en réseau structurant, principal et local,
- une redéfinition des niveaux de service liés à cette classification dans les domaines d'entretien et d'exploitation du réseau routier et dans le domaine d'aménagement pour la création et la modernisation, et avec pour moyens associés :
 - o le suivi et l'évaluation des routes et des ouvrages d'art,
 - o l'optimisation des techniques d'intervention,
 - o l'internalisation des prestations en optimisant les capacités d'exploitation du Parc départemental et des régies des territoires.

Au 1^{er} janvier 2015, le réseau routier départemental représente 3 314 km, dont 854 km de réseau structurant, 887 km de réseau principal et 1 573 km de réseau local. Ce réseau routier comporte également 1 045 ponts et 2 100 murs de soutènement recensés.

Transfert de la voirie départementale à la Métropole Grand Nancy :

Le 8 septembre 2015, le Premier ministre a confié une mission au préfet de Meurthe-et-Moselle pour la préfiguration de la future organisation territoriale dont la transformation de la communauté urbaine du Grand Nancy en métropole, dans son périmètre géographique actuel.

La loi NOTRE du 7 août 2015 impose que la compétence voirie du département soit transférée obligatoirement à la métropole. Ce transfert prendra vraisemblablement effet au 1^{er} janvier 2017.

Sur l'ensemble du périmètre actuel du Grand Nancy, la Métropole assurera la totalité de la compétence voirie : entretien courant, gestion administrative (instruction des demandes d'occupation du domaine public routier, police de la circulation) et gestion technique (police de la conservation du domaine public routier) sur le réseau routier départemental actuel.

Le patrimoine routier départemental comprend les routes, les ouvrages d'art, les ouvrages d'assainissement, les servitudes et les emprises foncières.

La voirie départementale transférable à la future Métropole du Grand Nancy se compose de :

- 110,7 km de routes, anneaux de giratoires compris,
- 63 ouvrages d'art, soit 35 ponts, 18 murs et 10 PPHM (Portiques, Potences et Hauts Mâts).

Il conviendra de définir contradictoirement avec la Communauté urbaine du Grand Nancy le patrimoine transféré ainsi que les moyens (budget et personnel) qui s'y rattachent au cours de l'année 2016.

PROGRAMME 271 - ROUTES DEPARTEMENTALES OPERATIONS NEUVES

Frais d'études prospectives

Les études concernent essentiellement les projets inscrits au schéma départemental des transports et déplacements, ainsi que des études prospectives liées à des opérations nouvelles ou poursuites d'opérations, notamment :

- *Liaison A330-A31 déviation d'Allain,*
- *Liaison Est/Ouest sur le Bassin de Pompey.*

Un crédit de 50 000 € est proposé en investissement au titre de ces études.

Acquisitions foncières

Ce chapitre prend en compte les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation des opérations routières nouvelles, ainsi que liées aux opérations d'amélioration modernisation du réseau, ou aux opérations de démolition et reconstruction d'ouvrages d'art.

Un crédit de 203 816 € est proposé en investissement au titre des acquisitions foncières et de travaux de parachèvement.

Charges exceptionnelles et information du public

Des indemnités peuvent être versées aux propriétaires et exploitants de terrains privés dans le cadre des travaux liés aux opérations neuves, occupation temporaire de terrains privés, dommages de travaux et information du public.

Un crédit de 42 000 € est proposé en fonctionnement.

Constructions de voies nouvelles

La liaison Belval-A30 bénéficie d'une autorisation de programme correspondant au coût global de celle-ci, soit 14 200 000 €. Le projet est cofinancé par la Région, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Etat et l'Europe à hauteur de 6 000 000 €.

Pour terminer les travaux de chaussées et réaliser les travaux d'équipements de la route (glissières – marquage au sol – signalisation verticale – clôture à gibier), un crédit de 1 406 373 € est proposé en 2016.

Le prolongement de la liaison Belval-A30 vise à aménager le réseau structurant en direction de l'échangeur de la RN 52 de Villers-la-Montagne. Il a donné lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 5 500 000 € pour la réalisation des études du carrefour giratoire sur la RD26 à Tiercelet, et l'aménagement ultérieur de la liaison de Belval vers l'A30. Le projet a fait l'objet, au titre du Pacte Lorraine, d'un accord avec l'Etat et la Région pour le financement des études et des travaux du carrefour giratoire de Tiercelet, à hauteur de 783 780 €.

Pour poursuivre les études et finaliser les travaux de carrefour giratoire, un crédit de 224 000 € est proposé.

La liaison A330-A31 en contournement d'Allain bénéficie d'une autorisation de programme d'un montant de 7 400 000 €.

Pour démarrer les travaux de construction des deux ouvrages d'art et des terrassements préliminaires, un crédit de 1 400 000 € est proposé en 2016.

PROGRAMME 272 - ROUTES DEPARTEMENTALES ENTRETIEN MAINTENANCE

Amélioration modernisation des routes départementales

a) Etudes et diagnostics

Les études et diagnostics concernent les opérations de calibrage, de rectification de tracé, d'aménagement de carrefours sur le réseau existant. Elles sont menées préalablement aux opérations d'amélioration/modernisation du réseau routier et peuvent être associées à des opérations de démolition/reconstruction d'ouvrages d'art. Elles peuvent également concerner des levés topographiques préalables à des opérations de conception-réalisation.

Un crédit de 100 000 € est prévu à cet effet en investissement.

b) Travaux

Il s'agit d'aménagements ponctuels visant à améliorer le fonctionnement du réseau routier départemental, et la sécurité des usagers. Ils concernent des carrefours, des rectifications de virages, des dégagements de visibilité, des améliorations au franchissement de voies ferrées, ou tout autre équipement nécessité par la sécurité des usagers.

Un crédit de 400 000 € est prévu à cet effet en investissement.

Maintenance des chaussées

Long de 3 314 kms, le réseau routier départemental est un élément indispensable à la vie des territoires. Son amélioration, son adaptation au trafic et son maintien en état permettent d'offrir aux usagers les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité.

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

a) Analyse approfondie du réseau routier départemental

Afin d'apporter une aide à la gestion du patrimoine routier départemental et plus particulièrement à la programmation des travaux routiers, de nouvelles auscultations de chaussées sont programmées chaque année sur 1/3 du réseau structurant et du réseau principal.

Ces prestations sont financées sur le budget des études, qui permet également de prendre en charge les études liées aux diagnostics amiante réalisés préalablement aux travaux sur les routes départementales.

Des investigations géotechniques sur les chaussées présentant des désordres peuvent également être financées sur ces crédits.

Un budget de 150 000 € est consacré à ces études en investissement.

b) Grosses réparations

Ce programme a pour objectif d'assurer la remise en état des chaussées afin de prolonger leur durée de vie et de redonner une sécurité et un confort à l'utilisateur empruntant la route.

Ces techniques consisteront à conforter la structure par renouvellement d'une couche de roulement en matériaux bitumineux, enrobés coulés à froid, ou enduits superficiels, dès lors que cela permet une imperméabilisation de la chaussée ainsi qu'une amélioration de l'adhérence.

Les déformations importantes et les défaillances structurelles nécessitent des travaux de grosses réparations avec purges ou des travaux de rechargement structurel.

Un crédit de 11 450 000 € est inscrit en investissement pour la maintenance lourde des chaussées.

Signalisation, équipements et dépendances

a) Glissières de sécurité

Cette opération vise à équiper de glissières de sécurité toutes les sections de routes présentant des risques graves pour des véhicules en perdition.

b) Signalisation

Ce poste concerne l'acquisition d'équipement de signalisation (balises, panneaux, etc.).

c) Plantations

Il s'agit des actions d'aménagements paysagers réalisées le long des routes départementales et en application de la politique de gestion du patrimoine arboré.

Un crédit de 600 000 € est prévu pour l'ensemble de ces actions en investissement.

Entretien de la voirie départementale

Ce programme a pour objectif de maintenir l'ensemble de la voirie en état normal d'entretien. Il comprend plusieurs postes qui sont détaillés ci-après.

a) Entretien courant des chaussées

L'entretien du réseau nécessite des interventions permanentes de réparations localisées des chaussées, de confortement des accotements et de maintenance des équipements de la route. Ces travaux sont réalisés par les régies des territoires, par le Parc départemental, ou par des entreprises.

L'entretien courant intègre également le curage des fossés et le dérasement des accotements. Ces travaux ont une importance vitale pour la conservation des chaussées. Ils visent à évacuer l'eau en drainant les fondations de la chaussée.

Un crédit de 2 150 000 € est inscrit en fonctionnement pour l'ensemble de ces actions d'entretien courant.

b) Entretien, signalisation, équipements et dépendances

Signalisation horizontale

La signalisation horizontale est un élément indispensable pour la sécurité des usagers et nécessite une remise en état régulière. Ces travaux de repassage de signalisation sont principalement confiés au Parc départemental.

Signalisation verticale

Les travaux consistent à remplacer les panneaux endommagés et ceux dont la rétro réflexion a perdu de son efficacité.

Traitement de la végétation

Ces traitements visent à assurer la sécurité en garantissant la visibilité dans les virages et l'usage des accotements par les usagers (piétons, stationnement des véhicules en panne, etc...). Les interventions sont réalisées par les régies des territoires, le Parc départementale et quelques entreprises.

Travaux divers

A la suite d'accidents ou d'actes de vandalisme, il est nécessaire de procéder à la réparation des dommages causés au domaine public. Ces travaux sont couverts par des recettes correspondantes provenant des indemnités versées par les compagnies d'assurance des personnes responsables des dommages.

Ce poste comprend également les dépenses liées aux feux tricolores présents sur 3 carrefours hors agglomération, à l'éclairage du tunnel de la D674 sur le Grand Nancy, ainsi que les indemnités versées dans le cadre des travaux d'aménagement et maintenance des routes départementales.

Un crédit de 1 889 879 € est proposé en fonctionnement pour la rubrique signalisation, équipements et dépendances.

Gestion matériel et divers

Locations, maintenance, outillage et carburant

Pour la réalisation des travaux en régie, il est nécessaire de louer des engins, d'acheter du petit outillage et de procéder à l'entretien du parc de véhicules et engins dont le département est propriétaire.

Soutien aux associations

Afin de soutenir les associations qui interviendraient en appui ou en complémentarité des politiques départementales et de leurs objectifs (sécurité routière par exemple), 15 000 euros sont prévus en vue d'attributions de subventions dont les affectations vous seront soumises en cours d'année.

Un crédit de 1 700 000 € est proposé en fonctionnement pour l'ensemble de la rubrique gestion matériel et divers.

Viabilité hivernale

L'exploitation du réseau routier a pour but de veiller à ce que les usagers puissent rouler dans de bonnes conditions, quels que soient les incidents ou les intempéries. Ces actions, qui sont vitales pour la sécurité et pour l'activité économique, concernent principalement la viabilité hivernale.

Le schéma départemental des transports et des déplacements a défini en 2011 une hiérarchisation du réseau routier départemental avec des niveaux de services différenciés.

Le réseau routier départemental a été classé en 3 catégories à partir d'une analyse multicritères reposant sur une triple approche, économique, intermodale et territoriale de la mobilité :

- Le réseau structurant (N1) : les interventions sont prioritaires et continues 24h/24 (les interventions entre 21h30 et 2h n'ont lieu qu'en cas de situation exceptionnelle et après validation par le cadre DIRAT).
 - Le réseau principal (N2) : les interventions sont prioritaires de 4h à 21h30.
 - Le réseau local (N3) : les interventions sur ce réseau ne sont pas prioritaires et ont lieu entre 8h et 16h en semaine. En situation exceptionnelle et après validation par le cadre de permanence de la DIRAT, le traitement sur le réseau local traité peut se poursuivre entre 16h et 21h30 et de 8h à 16h en weekend afin de ne pas laisser une commune enclavée.
 - Le réseau local non traité (N4) : une partie du réseau local n'est pas traitée en période hivernale. Ces sections non traitées font l'objet d'une signalisation appropriée.
 - Le réseau local non traité est déterminé de manière à ce que chaque commune soit desservie par au moins une route traitée. En outre il a été tenu compte des transports scolaires. Ainsi, afin d'éviter des détours trop importants, certaines communes sont desservies par plusieurs routes locales traitées.
- 52 % du réseau traité prioritairement (N1 + N2),
33 % du réseau traité non prioritairement (N3),
15 % du réseau n'est pas traité (N4).

Pour des raisons d'utilisation raisonnée des produits fondants et d'efficacité de traitement, le traitement au sel sec a été élargi à la bouillie de sel et saumure. Le Parc départemental réalise déjà ces traitements avec ses propres engins. Les $\frac{3}{4}$ des engins affectés sur les territoires sont équipés de réservoirs en complément des saieuses.

Le déploiement de centrales à saumure dans les centres d'exploitation est en cours.

Cette activité est fortement internalisée :

- 82.5 % des engins de service hivernal sont internalisés soit 33 sur 40,
- 88 % du linéaire de routes départementales sont traités en interne par la régie et le parc départemental.

Depuis 2011, des conventions ont été proposées aux communes et/ou aux intercommunalités compétentes pour mettre en commun nos moyens et leur confier une partie des interventions sur le réseau départemental local traité hors agglomération en contrepartie de mise à disposition de sel ou de matériel de déneigement.

Au cours de ces 3 hivers, le nombre de conventions de partenariat a fortement évolué ainsi que le linéaire traité ; 48 conventions pour un linéaire traité de 136 km soit un linéaire moyen/convention de 2,83 km.

Le linéaire moyen par convention est faible, ce qui correspond à la logique de désenclavement des communes notamment pour les trajets domicile/travail du matin sur le réseau local traité non prioritaire vers le réseau prioritaire.

Le budget de la viabilité hivernale de 2M € permet :

- le fonctionnement des matériels et interventions des entreprises,
- l'achat de sel, sachant qu'une réflexion est en cours sur l'opportunité et la faisabilité d'un moindre recours au salage et à la mutualisation des moyens,
- l'abonnement à des données et des prestations météorologiques.

PROGRAMME 273 - OUVRAGES D'ART

Etudes

Les études porteront principalement sur des ouvrages classés 4 ou 5 en indice de gravité et qu'il convient de reconstruire ou de conforter pour leur rendre leur fonctionnalité.

Elles porteront également sur des investigations préalables nécessaires à l'établissement des projets de réparation ou reconstruction.

Enfin elles permettront de définir des procédures de mise sous surveillance renforcée ou haute surveillance par instrumentation sur les ouvrages sensibles.

Ainsi, sont notamment prévues en 2016 :

- Pont sur la Meurthe à Rosières aux Salines (D116.025) : engagement des études préalables de reconstruction ;
- Pont sur le canal de la Marne au Rhin à Varangéville (D400.320) : études projet et DCE pour la reconstruction de l'ouvrage ;
- Pont sur la Moselle à Tonnoy (D74.015) : engagement des études préalables de reconstruction.

Plusieurs études de grosses réparations sont également prévues en interne.

Un crédit de 300 000 € est prévu en investissement pour la réalisation de ces études.

Grosses réparations et modernisations

Le patrimoine départemental est constitué, au 1^{er} janvier 2015, de 1041 ponts et plus de 2100 murs de soutènement recensés. Ce patrimoine comprend également les ouvrages hydrauliques (aqueducs).

Le patrimoine des ponts a augmenté de 25% en surface et de 20% en nombre depuis la fin des années 90, suite à la construction de routes départementales neuves et aux nombreux déclassements des routes nationales.

Les grosses réparations sont destinées à remettre partiellement ou totalement un ouvrage dans son état de service initial pour en prolonger la durée de vie, en remplaçant ou en renforçant les structures endommagées.

Les travaux de modernisation visent essentiellement aux opérations de reconstruction des ouvrages fortement dégradés et permettent d'augmenter le niveau de service des ouvrages en corrélation avec le schéma départemental des transports et déplacements. Ces travaux permettent également de supprimer les ponts qui n'ont plus d'utilité et d'économiser sur les dépenses de fonctionnement en supprimant les coûts de surveillance et d'entretien courant.

Les travaux de grosses réparations et de modernisation sont essentiels pour maintenir le patrimoine à niveau avant que les dégradations ne s'avèrent trop importantes et nécessitent de lourds investissements financiers. Une action préventive est toujours plus efficace qu'une action curative.

Un crédit de 4 600 000 € est prévu en investissement pour ces opérations de grosses réparations et modernisations.

Ponts sensibles

Le programme des ponts sensibles prévoit la reconstruction ou le confortement des ouvrages classés 4 ou 5 en indice de gravité, et constituant des opérations d'investissement conséquentes. Ces opérations sont identifiées au schéma départemental des transports et déplacements et font l'objet d'une à deux programmations par an.

En 2016, il est prévu de lancer l'appel d'offre des travaux de reconstruction du pont sur la Vezouze à Lunéville (D31.025) et d'engager les études d'exécution et de préparation du chantier.

Une autorisation de programme est votée pour un montant de 2 500 000 € et un crédit de paiement de 500 000 € est prévu en investissement au titre de l'exercice 2016 pour cette opération.

Surveillance et entretien des ouvrages

Il convient d'assurer la surveillance du patrimoine ouvrage d'art du département afin :

- de permettre une programmation de travaux de réparation cohérents et hiérarchisés,
- d'alerter et mettre en sécurité les ouvrages et les usagers, en cas de désordres graves constatés.

Il faut par ailleurs réaliser des opérations d'entretien courant sur tous les types d'ouvrages (ponts, murs et aqueducs) pour assurer leur bon fonctionnement.

Un crédit de 1 000 000 € est prévu en fonctionnement pour assurer la surveillance du patrimoine et l'entretien courant des ouvrages.

Patrimoine croisé

Les règles de gestion des ouvrages en matière de patrimoine croisé ne sont pas encore suffisamment clarifiées, alors qu'une loi visant à répartir les responsabilités et les charges financières a été votée le 7 juillet 2014.

Sur le territoire de la Meurthe-et-Moselle, on dénombre 163 ponts supportant une route départementale et relevant de cette problématique de la gestion croisée. Des conventions doivent être mises en place, mais en l'absence des décrets d'application de la loi, la situation n'évolue pas avec les gestionnaires des autres réseaux (DIR, RFF, VNF,...). Compte-tenu des enjeux financiers et juridiques concernant ce dossier, nous prendrons en 2016 toutes les initiatives nécessaires à la clarification des responsabilités du département.

PROGRAMME 274 - MOYENS TECHNIQUES

Equipement en moyens et matériels

Pour la connaissance et l'analyse du trafic, il convient d'acquérir des dispositifs de comptage mobiles, de type radar « Viking + », et fixes de type Siredo.

Par ailleurs les missions d'exploitation et de travaux d'entretien routier, réalisées en interne par le personnel de régie des territoires, requièrent l'acquisition de matériel de type véhicules légers et véhicules utilitaires, fourgons, poids lourds, saleuses, rabots, tracteurs, épaveuses et roto faucheuses.

Le renforcement des missions internalisées nécessite également l'acquisition de matériel de travaux routiers tels que projeteur d'enrobé tiède. Pour 2016 il est envisagé d'acheter un véhicule de service de viabilité permettant de réaliser un ensemble d'activités d'entretien.

Certains matériels, en fonction de leur spécificité et dans un souci d'optimisation sont mutualisés entre les territoires et le parc départemental.

Un crédit de 750 000 € est proposé à cet effet en investissement.

Entretien du matériel

Pour l'entretien des dispositifs de comptage et des 6 stations météorologiques routières autonomes, un budget de 35 000 € est prévu en fonctionnement.

Personnel du Parc départemental

La rémunération des agents du Parc repose sur la rémunération des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA, personnels payés sur le budget annexe du Parc départemental), et la rémunération des fonctionnaires territoriaux affectés au Parc et faisant l'objet d'une compensation de l'Etat suite à transfert. Afin d'équilibrer le budget du Parc cette compensation est versée au budget annexe.

Un crédit de 299 000 € est proposé en fonctionnement.

PROGRAMME 275 - FONDS DE CONCOURS

Infrastructures ferroviaires

Une convention de financement et de réalisation de la 2^{ème} phase LGV Est Européenne, signée le 1^{er} septembre 2009 et un avenant technique approuvé par l'Assemblée départementale le 24 juin 2013 ont fixé les modalités de versement de la participation des financeurs jusqu'en 2017.

Le montant nécessaire en investissement pour honorer les engagements du département en 2016 est de 1 500 000 €

En outre un crédit de 2 230 € est proposé en fonctionnement pour envisager l'adhésion du département à des associations d'influence et de réflexion relatives aux infrastructures ferroviaires.

Aide à la modernisation des voiries nationales

L'aménagement de la RN4 a toujours fait l'objet d'une attention forte du département de Meurthe-et-Moselle qui a de façon continue depuis plus de 30 ans demandé son inscription aux différents CPER et qui a déjà consenti 33 M€ sur les 116 M€ mobilisés de 1989 à 2006.

Le CPER 2015-2020 signé le 29 juin 2015 prévoit le financement des travaux de mise à deux fois deux voies de la RN4 sur la section mosellane entre Saint Georges et Héming dont l'achèvement est prévu en 2020.

Les études, estimées à 750 000 euros pour la réalisation de la dernière section entre Gogney et Saint Georges (environ 6 km dont 2,7 km situés sur le département de Meurthe-et-Moselle) ont, quant à elles, fait l'objet d'une négociation hors CPER entre l'Etat, la Région et les Conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Moselle.

La clé de financement retenue est identique à celle de l'aménagement du tronçon Saint Goerges - Héming (50% Etat, 30% Région, 10% Moselle, 10% Meurthe-et-Moselle). La part incombant au département de Meurthe-et-Moselle est de 75 000 euros dont 30 000 euros proposés en inscription dès 2016.

Cotisations voies fluviales

Un crédit de 2 911 € vous est proposé en fonctionnement en prévision d'adhésion du département à des groupes de réflexion sur la modernisation du réseau fluvial et sa prise en compte dans une dimension européenne.

PROGRAMME 275 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DEPARTEMENTAL ET RESEAU HAUTS DEBITS

L'ensemble des opérations comptables en dépenses et en recettes liées à la construction, à l'extension, à l'exploitation du réseau départemental à hauts débits et à la gestion des opérations afférentes (personnel, redevances...) est porté au budget annexe spécifique figurant au paragraphe 277.

L'équilibre du budget annexe en section d'exploitation est assuré par le versement à partir du budget général en dépenses de fonctionnement d'une dotation d'équilibre. Pour l'année 2016, je vous propose d'inscrire au budget général en dépense de fonctionnement une dotation d'équilibre à hauteur de 2 388 180 €HT.

La section d'investissement du budget annexe est équilibrée par le versement à partir du budget général d'une dotation d'équilibre. Pour l'année 2016, il vous est proposé d'inscrire au budget général en dépense d'investissement une dotation d'équilibre à hauteur de 3 900 000 €HT.

PROGRAMME 277 - RESEAU HAUTS DEBITS - BUDGET ANNEXE

277.1 - Le réseau

Le réseau départemental à hauts débits Proximit-e est composé d'une dorsale de plus de 840 km de fourreaux accueillant la fibre optique, destinée à l'écoulement du trafic, aux interconnexions avec les autres réseaux d'initiative publique et au raccordement :

- de sites à vocation économique,
- des collèges et de quelques lycées,
- de bâtiments publics administratifs, d'enseignement supérieur et de santé,
- de têtes de réseaux câblés, de pylônes de téléphonie mobile,
- des stations hertziennes dénommées puits fibre.

La desserte des usagers est assurée par une technologie hertzienne : le WiFiMAX.

224 stations de base sont en service dont 45 reliées à la fibre, ce qui fait du réseau de Meurthe-et-Moselle le deuxième réseau hertzien le plus vaste de France.

Le contrat prévoit l'amélioration constante du réseau, ainsi toutes les nouvelles stations sont installées avec la technologie MIMO qui permet des débits « commerciaux » de 12 Mbps.

Un micro-relais hertzien a été installé à Pannes constituant une solution pour des poches de moins de 10 abonnés.

10 communes n'ont pu être à ce jour couvertes par le WiFiMAX pour lesquelles il a été proposé provisoirement une solution satellitaire individuelle (Amenoncourt, Angomont, Gondrexon, Martincourt, Mont l'Etroit, Othe, Pierre Percée (partie nord), Raon les l'Eau, Vaudigny, Veney) et l'éligibilité à l'aide départementale de 150 € pour l'accès à internet par satellite.

Ces communes font l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du projet France Très Haut Débit.

Le département impose à la société Memonet une surveillance très fine du trafic. Celui-ci croît énormément chaque année notamment en raison du trafic vidéo qui représente en France 90 % du trafic internet fixe. Le trafic global augmente de 40 % par an. Le multi-équipement des ménages (ordinateur, tablette, mobile, TV connectée...) contribue également à l'augmentation du besoin en bande passante.

En 2015, les opérations de désaturation et d'évolution du réseau ont représenté un investissement de 321 962 €. Ces opérations consistent à augmenter la capacité des faisceaux hertziens saturés, à installer des antennes de diffusion complémentaires sur les stations existantes ou à créer de nouvelles stations.

L'évolution du réseau consiste surtout en la migration tous les 6 ans des stations vers une technologie plus performante. Un vaste programme a été engagé en 2015 pour installer le MIMO (Multiple Input Multiple Output). La 1^{ère} tranche s'élève à 1 250 M€ Les tranches suivantes sont programmées sur 2017 et 2018 conformément au SDANT – Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire.

Enfin la totalité des collèges départementaux bénéficie du très haut débit par fibre optique tandis que le réseau Proximit-e alimente également 27 lycées par le biais de l'opérateur Completel.

277.2 - La communication

Lors de l'ouverture à la commercialisation des stations WiFiMAX, le département, accompagné du fournisseur d'accès internet Ozone, a organisé des réunions publiques d'information sur le réseau, les technologies utilisées, les modalités de connexion etc.

En septembre, le recrutement d'un commercial par la société Ozone a permis de reprendre le rythme des réunions soit 15 au dernier trimestre ce qui porte à plus de 145 le nombre de réunions publiques animées depuis 2009.

277.3 - La commercialisation du réseau

a) Le réseau grand public WiFi MAX

La commercialisation du réseau optique auprès des opérateurs de télécommunication s'est poursuivie.

Concernant le réseau grand public, Proximit-e comptait en décembre 2015 : 2 479 abonnés WiFi MAX dont 40% à 6 Mbps, 56 % à 2 Mbps et 3 % à 12 Mbps répartis sur 188 communes.

b) Le réseau optique professionnel

Les travaux en coconstruction avec ERDF pour poser des fourreaux de Longuyon à Allondrelle ont représenté un linéaire de plus de 10 km.

Le département et son prestataire Memonet ont décidé d'intensifier les actions de déploiement du réseau optique en direction des entreprises en établissant des partenariats avec les communautés de communes.

Ainsi une première opération de déploiement de la fibre optique a débuté fin 2014 avec le cofinancement de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sur 5 zones d'activités économiques, contribuant ainsi à accélérer l'arrivée de la fibre dans l'entreprise. Elle s'est achevée mi 2015.

Cette action – extension du réseau optique vers de nouvelles Zones d'Activités Economiques et fibrage systématique jusqu'au cœur de l'entreprise – a fait l'objet d'une demande d'aide au titre du Pacte Lorrain pour diminuer les coûts des travaux de raccordement. Elle est désormais inscrite dans le Plan France Très Haut Débit.

Enfin, les travaux de connexion des premiers ouvrages de Voies Navigables de France ont débuté au second semestre.

277.4 - Vers le très haut débit

L'Etat, les collectivités locales et les opérateurs sont désormais engagés dans la stratégie à mener pour déployer le très haut débit, de préférence par fibre optique, d'ici à 10 ans.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire a été adopté en juin 2014. Il a pour objectif de définir les modalités techniques, économiques et juridiques de couverture totale à terme du territoire par la fibre optique (FTTH : Fiber To The Home) tout en imaginant l'étape intermédiaire que constitue la Montée En Débit (MED) par le hertzien et par le cuivre.

Le schéma tient compte également de l'existence et de l'évolution possible des réseaux câblés.

Afin de réussir ce vaste chantier évalué pour la Meurthe-et-Moselle entre 255 et 282 M€, le législateur a prévu de permettre à toutes les collectivités de se regrouper, d'unir moyens techniques et financiers au sein d'établissements publics de coopération, maîtres d'ouvrage du futur réseau.

A la suite de la présentation du schéma aux communautés de communes puis de son adoption en juin 2014, le département a décidé de contribuer à l'avancement du projet :

- en élaborant le dossier de demande de subvention auprès du FSN (Plan France Très Haut Débit). Après plusieurs modifications, celui-ci a été déposé en décembre 2015 ;
- en lançant les études de préfigurations nécessaires, juridiques, techniques et financières comportant notamment le devenir et l'articulation du contrat de partenariat actuel avec le futur réseau FTTH ;
- en étudiant en lien avec les départements de la Meuse, des Vosges et la région les formes possibles de portage juridique du projet FTTH qui devront associer dans la mesure du possible l'ensemble des collectivités publiques, au niveau départemental ou régional au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert Pluri-départemental.

277.5 - Le développement des usages

Concomitamment à la réalisation de son réseau hauts débits, le département s'est engagé progressivement dans le développement des usages des TIC par le biais, en interne, de plusieurs directions et en externe, en mobilisant divers partenaires externes : CODERPA, chambres consulaires, éducation nationale...) collectivités territoriales, intercommunalités, associations... etc.

Les axes de travail visent particulièrement :

- les publics fragiles, personnes âgées et handicapées et personnes à faibles revenus (sensibilisation, formation, cyberaddiction...) en lien avec la direction PAPH, la DESI,
- les entreprises pour le volet économique (télétravail, télécentre, entreprises artisanales...),
- le grand public dans le cadre de l'animation des espaces numériques créés notamment en secteur rural,
- les animations dans les collèges, en co-organisation avec le service collège, la DSI, le rectorat et les chefs d'établissement, en veillant à l'utilisation des outils numériques implantés dans les collèges.

Une animation particulièrement exemplaire car intergénérationnelle a été menée au collège d'Homécourt au cours de laquelle les collégiens ont initié des personnes âgées à l'utilisation de tablettes. Cette opération est reproduite sur d'autres collèges.

Depuis le lancement du développement des usages numériques, les animateurs TIC sous statut volontaire service civique ont animé plus de 300 séances de formation sensibilisation auprès de tous types de publics.

Dépenses d'exploitation

Une Autorisation d'Engagement d'un montant de 71 044 412,99 € a été créée au budget annexe 2008 afin d'assurer le paiement de la part de fonctionnement du loyer versé à la société MEMONET tout au long de la durée du contrat soit 24 ans.

Sur 2016, les dépenses d'exploitation relèvent :

- du loyer relatif aux coûts d'exploitation maintenance du réseau Proximit-e (1 808 857 €) et aux frais financiers du projet remboursés aux prêteurs et à Memonet (1 685 192 €) soit un montant total estimé à 3 494 049 €HT ;
- des redevances d'occupation du domaine public et du domaine privé, en augmentation en raison des décisions d'application de cette taxe par les communes (150 000 €) ;
- des frais de personnel affectés à la Mission Développement Numérique des Territoires (226 000 €) ;
- des honoraires de cabinets juridiques, financiers et de bureaux d'études pour l'élaboration du dossier PFTHD et afin d'accompagner le département dans le contrôle de l'application du contrat de partenariat (56 100 €) ;
- de l'entretien du réseau hors contrat de partenariat, acquis avant sa signature ;
- de frais engagés lors des manifestations de promotion du réseau ;
- des cotisations à l'AVICCA et à la FNCCR ;
- des droits d'enregistrement et de timbres.

Il vous est proposé d'inscrire pour l'exercice 2016 un montant total de dépenses réelles d'exploitation de 3 995 180 €HT et de 5 015 00 €HT avec les opérations d'ordre.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont constituées :

- de la dotation départementale d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 2 388 180 HT ;
- des recettes de commercialisation du réseau estimées à 2 041 400 €HT.

En effet dans le contrat de partenariat, c'est la collectivité publique qui commercialise les services auprès des usagers – opérateurs de télécommunication et fournisseurs d'accès internet -, et qui perçoit les recettes correspondantes.

La collectivité fixe ainsi par délibération les tarifs de l'ensemble des prestations du réseau ainsi que les conventions cadre département/usager.

A ce titre, la collectivité est soumise aux aléas des marchés des télécommunications, et doit s'adapter en permanence aux tarifs proposés par les opérateurs sur le territoire national.

Il vous est proposé d'inscrire pour l'exercice 2016 un montant total de recettes réelles d'exploitation de 4 429 747 € HT et de 5 015 000 € HT avec les opérations d'ordre.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget annexe sont constituées de la part investissement du loyer versé au cocontractant MEMONET et de travaux de construction menés sous maîtrise d'ouvrage directe du département afin de respecter le règlement du PFTHD (FSN).

Ces dépenses sont constituées :

- de la partie du loyer d'investissement faisant l'objet d'une cession de créances acceptée en application de l'article 29 du contrat et rémunérant le coût des investissements initiaux (remboursement du capital emprunté) inscrite au compte 1675 pour un montant de 627 121 € pour laquelle une Autorisation de Programme d'un montant de 29 163 995,74 € a été votée ;
- de la partie du loyer GER (Gros Entretien Renouvellement) destinée à assurer la mise à niveau et l'évolutivité du réseau (compte 235), pour un montant de 3 177 250 € HT pour laquelle une Autorisation de Programme d'un montant de 30 906 344,89 € a été votée ;
- de frais d'études pour un montant de 200 000 € HT ;
- de travaux de construction de réseau sous maîtrise d'ouvrage du conseil général pour un montant de 1 410 000 € HT. Le règlement d'attribution du PFTHD impose en effet une nouvelle mise en concurrence pour la partie travaux, l'exploitation pouvant ensuite être confiée à la société titulaire du contrat : Memonet. Je vous propose pour ces dépenses la création d'une autorisation de programme d'un montant de 1 610 000 €

Ainsi il vous est proposé d'inscrire pour l'exercice 2016 un montant total de dépenses réelles d'investissement de 5 414 371 € HT et de 6 847 150,02 € HT avec les opérations d'ordre.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget annexe comprennent :

- la dotation départementale d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 3 900 000 € HT ;
- les subventions d'investissement pour un montant total de 1 301 645 €

Ainsi il vous est proposé d'inscrire au budget primitif 2016 un montant total de recettes réelles d'investissement de 5 827 330 €HT et de 6 847 150 €HT avec les opérations d'ordre.

Pour mémoire, le budget annexe est assujéti à la TVA à l'exception de certaines taxes et redevances.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION (opérations d'ordre)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
68		Dotations aux amortissements	128 779,00
023		Virement à la section d'investissement	891 041,00
Total opérations d'ordre			1 019 820,00
DEPENSES D'EXPLOITATION (dépenses réelles)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
		Montant de l'AE : 72 052 079,33 €	
011	611	AE Rémunération fonctionnement – Sous-traitance générale	1 808 857,00
66	6618	AE Rémunérations délégataires – Intérêts des autres dettes	1 685 192,00
011	6137	Redevances, droits de passage, services divers	150 000,00
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	226 000,00
011	6226	Honoraires	56 100,00
011	6287	Participation aux études SMOP	40 000,00
		Dépenses diverses	29 031,00
Total dépenses réelles			3 995 180,00
Total dépenses d'exploitation			5 015 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION (opérations d'ordre)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 294,00
Total opérations d'ordre			325 294,00
RECETTES D'EXPLOITATION (recettes réelles)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
70	706	Prestations de services	2 041 400,00
74	74	Subventions d'exploitation	2 388 180,00
77	778	Produits exceptionnels	166,98
Total recettes réelles			4 429 746,98
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	259 959,02
Total recettes d'exploitation			5 015 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (opérations d'ordre)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 294,00
Total opérations d'ordre			325 294,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dépenses réelles)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
16	1675	Emprunts et dettes afférentes aux PPP	627 121,00
20	2031	Frais d'études	200 000,00
23	2314	Constructions sur sol d'autrui	1 410 000,00
23	235	Participation investissement PPP GER	3 177 250,00
Total dépenses réelles			5 414 371,00
001	001	Déficit d'investissement reporté	1 107 485,02
Total dépenses d'investissement			6 847 150,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT (opérations d'ordre)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
021		Virement de la section d'exploitation	891 041,00
040		Amortissement installations et outillage	128 779,00
Total opérations d'ordre			1 019 820,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT (recettes réelles)			proposition 2016
Chapitre	Article	Libellé	Montant HT
10	106	Réserves	616 685,02
10	1021	EPI recettes - Dotation départementale	3 900 000,00
13	1311	EPI recettes - Etat	400 659,00
13	1312	EPI recettes - Région	134 593,00
13	1313	EPI recettes - FEDER	134 593,00
13	1315	EPI recettes - EPCI + RAR	640 800,00
Total recettes réelles			5 827 330,02
Total recettes d'investissement			6 847 150,02

PROGRAMME 278 - PARC DEPARTEMENTAL - BUDGET ANNEXE

Le Parc départemental réalise pour les directions du Conseil Départemental à leur demande des prestations dans les domaines de :

- L'entretien et l'aménagement des routes et de leurs dépendances notamment la mise en œuvre de signalisation horizontale, d'enduits et grosses réparations et la pose de glissières de sécurité ;
- La viabilité hivernale ;
- L'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules et engins ;
- L'aménagement des espaces naturels sensibles ;
- L'entretien de sites départementaux.

Afin de retracer l'ensemble des dépenses et de permettre un système de facturation interne entre les services du département, un budget annexe a été constitué.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement recouvrent l'ensemble des dépenses pour la réalisation des prestations :

- Frais de personnel,
- Achat de fournitures nécessaires à la mise en œuvre des chantiers,
- Charges indirectes notamment de gestion du site,
- Achat mutualisé de sel de déneigement.

Un crédit de 6 633 000 € est proposé.

Recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 7 273 000 € constituées principalement par :

- une dotation du budget principal correspondant à la compensation par l'Etat des charges salariales des personnels transférés pour 299 000 €
- les recettes issues de la facturation des prestations assurées au profit des directions du Conseil départemental pour 6 633 270 €

La facturation est établie sur la base d'un barème défini à partir des informations collectées par la comptabilité analytique des charges par section tenue par le Parc avec le logiciel MR4G.

Elle prend en compte :

- Le coût moyen pondéré des fournitures et matériaux mis en œuvre constitués en gestion du stock ;
- Les coûts complets horaires des véhicules affectés aux activités ;
- Les coûts horaires des personnels affectés directement aux activités ;
- Les charges indirectes de gestion réparties par section et affectées au prorata des activités.

Dépenses d'investissement

Les audits, sur les prix des prestations du Parc, réalisés en 2014 et 2015 confirment la pertinence économique du choix de la collectivité concernant l'internalisation d'une partie des travaux routiers (Enduits superficiels, Signalisation horizontale, Point à Temps automatique et Glissières de sécurité) et la maintenance d'engins spécialisés et de véhicules légers.

La réalisation de ces prestations implique une mise à niveau des matériels en particulier des engins spécialisés.

Concernant l'investissement 2016, la priorité concerne l'optimisation de l'activité de signalisation horizontale qui impose de moderniser la flotte de matériel d'application notamment avec l'acquisition d'un camion applicateur mieux adapté aux réseaux structurant et principal des routes départementales.

Ce renouvellement d'environ 450 000 € permettra de renforcer la sécurité des applicateurs et d'améliorer le rendement de cette activité. Le matériel actuel date de 1999 pour la « cellule peinture » et de 2006 pour le porteur.

Dans le cadre de la sécurité des chantiers et à l'issue du travail engagé sur les dossiers d'exploitation des différentes activités routières, un effort sera aussi porté cette année sur la signalisation dynamique des engins.

Il convient également d'assurer le renouvellement classique du matériel, des outils et des engins existants.

Ces investissements s'élèvent à 770 520 euros.

Recettes d'investissement

Les recettes sont constituées de recettes réelles (130 520 euros) issues d'un résultat d'investissement reporté et d'un excédent de fonctionnement capitalisé, ainsi que de recettes d'ordre (653 000 euros) issues pour l'essentiel de la dotation aux amortissements propres aux matériels immobilisés sur le budget annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD** Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT** Michèle et **LASSUS** Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 8 - 2 - MISSION AMENAGEMENT - 23 - INFRASTRUCTURES

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet BP 2016, dont les budgets annexes Réseau Départemental Hauts Débits et Parc départemental.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	12 685 362	11 509 200
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	21 500	42 000
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	8 050 000	7 739 879
	P273 - 273 Ouvrages d'art	1 300 000	1 000 000
	P274 - 274 Moyens techniques	337 500	334 000
	P275 - 275 Fonds de concours	5 141	5 141
	P276 - 276 Développement numérquie départemental	2 971 221	2 388 180

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	9 375 141	8 762 020
65	Autres charges de gestion courante	314 000	314 000
67	Charges exceptionnelles	2 996 221	2 433 180
TOTAL		12 685 362	11 509 200

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	36 868 755	27 564 188
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	7 720 000	3 284 188
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	16 500 000	12 700 000
	P273 - 273 Ouvrages d'art	6 000 000	5 400 000
	P274 - 274 Moyens techniques	670 000	750 000
	P275 - 275 Fonds de concours	2 074 755	1 530 000
	P276 - 276 Développement numérquie départemental	3 904 000	3 900 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 904 000	3 900 000
20	Immobilisations incorporelles	820 000	774 000
204	Subventions d'équipement versées	2 074 755	1 530 000
21	Immobilisations corporelles	24 690 000	18 453 815,41
23	Immobilisations en cours	5 380 000	2 906 372,59
TOTAL		36 868 755	27 564 188

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	450 000	500 000
Programme	P272 - 272 RD Entretien maintenance	450 000	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	450 000	500 000
TOTAL		450 000	500 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	3 726 000	1 216 000
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	3 726 000	1 216 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	3 726 000	1 216 000
TOTAL		3 726 000	1 216 000

BUDGET PRIMITIF 2016 RDHD - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	5 923 816,00	5 414 371,00	5 534 572,00	4 719 845,00
Restes à réaliser et reports		5 011 485,02		5 011 485,02
Fonctionnement	3 996 977,00	3 995 180,00	4 386 221,00	4 429 746,98
Restes à réaliser et reports				259 959,02
TOTAL	9 920 793,00	14 421 036,02	9 920 793,00	14 421 036,02

Le budget principal participe à hauteur de 2 388 180 € au budget de fonctionnement et à hauteur de 3 900 000 € au budget d'investissement du RDHD.

**BUDGET PRIMITIF 2016 PARC DEPARTEMENTAL -
ELEMENTS REELS**

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	360 000,00	640 000,00	360 000,00	0,00
Restes à réaliser et reports		130 519,53		130 519,53
Fonctionnement	6 610 000,00	6 633 000,00	6 610 000,00	6 933 178,96
Restes à réaliser et reports				339 821,04
TOTAL	6 970 000,00	7 403 519,53	6 970 000,00	7 403 519,53

Le budget principal participe à hauteur de 299 000 € au budget de fonctionnement du PARC DEPARTEMENTAL.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN